

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 5 juin, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BERARD Maxime – BIENVENU Lisa - DEJY Guillaume – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie – PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Excusés :

Pouvoirs de : M. BAUDIN Jean-François à Mme PALLUEL Nathalie
Mme CABE Perrine à M. MOLLE Emmanuel
M. COURT Christian à Mme MARQUES Maud
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme RIVAT Valérie
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. BERARD Maxime

La séance est ouverte à 20h00 et fait l'objet d'une retransmission en direct via le lien suivant <http://youtube.com/@mairieguillestre569/streams>

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Secrétariat général - Désignation des représentants au sein de l'Agence France Locale

N°20260605-02

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : Néant

Synthèse et exposé des motifs

VU l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le livre II du code de commerce ;

VU le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

VU la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la Commune de Guillestre, n°20240409-04 en date du 9 avril 2024 ;

VU la proposition du bureau municipal du 27 mai 2026 :

De désigner Guillaume Déjy en sa qualité d'adjoint en charge des finances, en tant que représentant titulaire de Commune de Guillestre et Emmanuel Molle, en sa qualité de Maire en tant que représentant suppléant de la Commune de Guillestre, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DESIGNE** Guillaume Déjy en sa qualité d'adjoint en charge des finances, en tant que représentant titulaire de Commune de Guillestre et Emmanuel Molle, en sa qualité de Maire en tant que représentant suppléant de la Commune de Guillestre, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- **AUTORISE** le représentant titulaire ou suppléant de la Commune de Guillestre ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 8 juin 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 9/06/2026
Publié le : 9/06/2026

